

LE DÉPARTEMENT DES SIGES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL SYNDICAL MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU GRAND ALBIGEOIS
SEANCE DU 27 MAI 2014 A 10 HEURES

Date de convocation : 20/05/2013
 Nombre de délégués présents : 24
 Titulaires : 20
 Suppléants : 4
 Votants : 24

L'An Deux Mille quatorze, le vingt-sept mai, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni en la Mairie de Saint-Juéry, en séance publique, sur convocation de Monsieur Gérard POUJADE, Président.

Présidait la séance : Monsieur René CABROL, doyen d'âge

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle PIERRY

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames, Michèle BARRAU-SARTRES, Zina KORICHI CHASSAIN, Sarah LAURENS, Emmanuelle PIERRY, Muriel ROQUES-ETIENNE, Anne-Marie ROSE, Marie Claude VABRE, Messieurs, René CABROL, Jean-Pierre LEFLOCH, Éric PUJOL, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Claude MADAULE, Claude OLIVIER, Henri VIAULES, Louis BARRET, Guy BORIES, Jean-Michel BOUAT, Alain FABRE, Jean-Pierre SOULA.

Suppléants votants : Messieurs Jean-Paul CHAMAYOU, Jean-Louis FABRE, Jean-Luc ESPITALIER, Thierry VIEULES.

ETAIENT EXCUSES : Madame Floriane THOMAS, Messieurs, Jean-Guy AUGÉ, Damien CHAMAYOU, Gérard PUECH, Jean-Louis PUECH, Alain SEVERAC, Claude ROQUES, Robert ROUMEGOUX, Emile GOZE, Alain GRIMAL, Gérard POUJADE, Michel TREBOSC.

REÇU LE
 05 JUN 2014
 PREFECTURE DU TARN

N°02/2014 : ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur René CABROL, doyen d'âge de l'assemblée, rapporteur,

Les conditions et modalités de fonctionnement du déroulement de cette séance sont régies par le code général des collectivités territoriales (articles L 5211-2, L 2122-4 à L 2122-10, L 2122-12 et LO.2122-4-2).

En application de ces articles, le comité syndical élit son président parmi ses membres au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Nul ne peut être élu président s'il n'est pas âgé de 18 ans révolus.

Je vous propose donc de procéder à l'élection du président dans les conditions précitées.

LE CONSEIL SYNDICAL,

VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES,

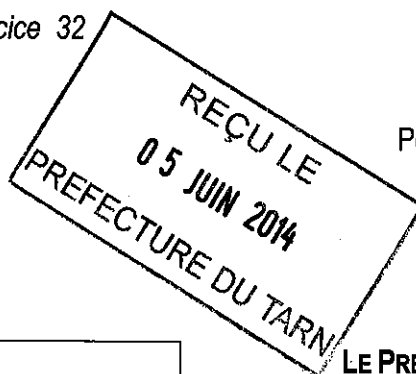
ENTENDU le présent exposé,

ARES AVOIR PROCEDE AU VOTE A BULLETINS SECRETS ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

ELIT MADAME ANNE-MARIE ROSE, présidente du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Albigeois.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de membres en exercice 32
Suffrages exprimés 24
Pouvoir(s) 4
Majorité absolue 17
Votes favorables 23
Votes défavorables 0
Nuls 1
Abstentions 0



Fait et délibéré
Le 27 mai 2014
Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT DE SEANCE, DOYEN D'AGE

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : - 5 JUIN 2014
Et publication ou notification
Du : - 5 JUIN 2014

RENE CABROL

**PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 27 MAI 2014**

**Élection du Président du Syndicat Mixte du
Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois**

Nombre de membres du Comité syndical : ..24..

Nombre de membres en exercice : 32..

Le conseil du syndicat mixte du SCoT du Grand Albigeois, convoqué le 20 mai 2014, s'est réuni le mardi 27 mai 2014 à 18h00 heures en la mairie de Saint-Juéry et a procédé à l'élection de son président.

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur... René CABROL, doyen d'âge, a présidé la séance.

L'élection du président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil syndical a choisi,

- pour secrétaire : ..Emmanuelle PIERRY
- pour accessoire(s) : ..Alain FABRE
Marie-Claude UABRE

Recueil des candidatures à la Présidence :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé au premier tour de scrutin.

Le président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de bulletins présents dans l'urne : 24.

soit :

- bulletins blancs ou nuls (à déduire) : ..1

- suffrages exprimés : 23..

- majorité absolue : 12.

Ont obtenu :

M.me A. Marie ROSE 23 voix
M. voix
M. voix

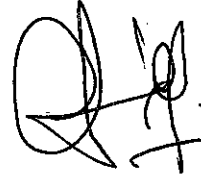
M.me Anne Marie ROSE a obtenu la majorité absolue et a été proclamé président du conseil du syndicat mixte du SCoT du Grand Albigeois.

Fait en trois exemplaires à Saint-Juéry, le mardi 27 mai 2014.



Le président doyen d'âge



Le secrétaire de séance



Les scrutateurs



REÇU LE
05 JUIN 2014
PREFECTURE DU TARN